

FOOTBALL

CHAMPIONS LEAGUE ARABE (2^e JOURNÉE DE LA 2^e PHASE)

Al Koweïti - MC Alger avancé d'une heure

Arrivés dimanche en début d'après-midi à Koweït-City, via Damas (Syrie) où ils ont passé la nuit de samedi à dimanche, les Algérois semblent satisfaits des conditions de leur séjour koweïtien, en témoignant les propos tenus par leur président, le Dr Messaoudi, à la presse locale. A leur descente de l'appareil de la compagnie syrienne, les 26 membres de la délégation, parmi lesquels 18 joueurs, ont trouvé les représentants du club hôte, et à leur tête Abdelaziz Al Anbari, l'ex-attaquant vedette de la sélection koweïtienne devenu aujourd'hui manager général du club d'Al Koweïti, ainsi que son excellence l'ambassadeur

d'Algérie au Koweït, M. Lahcène Touhami. Après les formalités d'usage, et s'être installés à l'hôtel, les joueurs eurent sous la conduite de Rabier et Farhi une séance de décrassage au niveau du terrain annexe de Kiffane, situé près du temple de "Kadhima Stadium" où se tiendra demain la rencontre à partir de 19h locales (17h, à Alger) et non à 20h, comme initialement prévu. Les responsables des deux formations ont convenu de cet horaire après "instruction" du bailleur de fonds de cette épreuve arabe, la chaîne ART sport en l'occurrence. Le retour de l'équipe est prévu pour jeudi soir, toujours via Damas.

ENTRETIEN

KAMEL BOUACIDA (DEFENSEUR DU MC ALGER)

"Nous n'avons qu'un choix, celui de l'emporter"

Les Mouloudéens souhaitent revenir au devant de la scène dans la Ligue arabe des champions. Pour cela, un résultat positif, lors de leur prochaine sortie, s'impose pour au moins rester dans la course pour la qualification au deuxième tour. Le défenseur Kamel Bouacida, à l'instar de tous les joueurs, se montre très confiant.

Le Soir : Avec du recul, comment jugez-vous la prestation de votre équipe en Coupe d'Algérie face à l'USM Oran ?

L'ESS depuis hier à Mahala

Forte de 26 membres et conduite par l'ex-arbitre international Salim Oussaci, la délégation de l'Entente de Sétif est depuis hier à Al Mahala, après avoir transité par Le Caire. Les joueurs de Bira devraient tenir une séance de décrassage dès leur arrivée dans le gouvernorat de Mahala Al Kobra. L'entraînement principal se tiendra quant à lui cet après-midi (17h) à l'heure du match prévu demain.

M.B.

Kamel Bouacida : Nous avons éprouvé beaucoup de difficultés pour venir à bout de notre adversaire, car nous venions à peine de reprendre la compétition après une pause qui a duré plus de deux semaines. Vous savez bien qu'en Coupe d'Algérie, il n'y a pas de favoris. L'essentiel pour nous c'était de se qualifier et de retrouver la joie de gagner. J'espère que cette qualification aura des retombées bénéfiques pour le moral de tout le groupe.

Mercredi (ndlr, entretien réalisé samedi) votre équipe va disputer sa seconde rencontre en Ligue arabe des champions après un début très médiocre face aux Egyptiens. C'est une occasion pour se ressaisir face aux Koweïtiens ?

A vrai dire, nous n'avons pas



vraiment le choix. Si on veut réellement garder nos chances intactes pour la qualification au second tour, on doit impérativement décrocher un résultat positif dans cette sortie. Notre adversaire koweïtien et nous-mêmes fermons la marche du tableau avec un solde de zéro point. C'est dire que gagner la partie de mercredi va nous permettre d'améliorer notre classement et appréhender le reste du parcours avec plus de sérénité.

Votre adversaire a renforcé ses rangs par l'arrivée de cinq nouveaux éléments. Avez-vous reçu d'autres informations sur Al Koweïti ?

Pas vraiment, hormis une cassette vidéo que le staff a visionnée, ce match qui a opposé El Koweït à l'équipe de Sfax dans le cadre de cette même compétition de Ligue arabe, on ne sait pas grand-chose.

Votre effectif est-il au complet pour ce rendez-vous ?

A l'exception de Ouahid blessé à l'entraînement, tous les autres joueurs seront du voyage. M. Rabier est le nouvel entraîneur du MCA. Après les séances auxquelles il vous a soumis, comment les trouvez-vous ?

Je trouve qu'il maîtrise bien son sujet. Il a un bon sens de la communication, on est embarqué dans le même navire. Nous avons une mission à accomplir : celle de ramener le Mouloudia d'Alger à bon port. Donc, on doit obligatoirement conjuguer nos efforts pour atteindre notre but.

Entretien réalisé par Amine A.

LA VIE DES CLUBS

RC KOUBA

Bentayeb signe

Dans le but de renforcer leur effectif pour mieux aborder la phase retour, les dirigeants du RC Kouba viennent d'enrôler l'ex-milieu de terrain des Sang et Or, Samir Bentayeb. L'ex-Nahdiste aura l'occasion de rebondir à nouveau avec sa nouvelle formation. Rappelons que Bentayeb a longtemps souffert d'une méchante blessure qui l'a empêché de briller avec les Sang et Or dont les dirigeants se voyaient contraints de se séparer de cet élément qui a eu une part prépondérante dans le retour du NAHD. Maintenant Samir se dit être complètement rétabli de sa blessure et promet d'honorer son contrat tout en réalisant une parfaite phase retour.

USM HARRACH

Abacha largué

Les responsables de l'USM Harrach ont convoqué hier leur joueur Mohamed Abacha, pour lui remettre ses papiers et lui signifier qu'il ne fait plus partie de l'effectif harrachi. Les dirigeants de "Sem Sem" n'avaient pas admis le comportement du joueur qui accepte mal son statut de remplaçant. Abacha, qui a mal pris cette éviction à la "harrachie", est convoité par l'US Chaouia, mais également son club des deux dernières saisons, l'USM Bel-Abbès.

A.A.

LIGUE DE BORDJ-BOU-ARRERIDJ

DE FOOTBALL

L'ex-DJS ordonne la dissolution du bureau

En référence au document n° 2823 daté du 18 août 2004 émanant de la DLEP, l'ex-DJS de Bordj qui a laissé derrière lui un tas de dossiers suspendus dans plusieurs disciplines sportives n'avait cependant pas omis d'adresser une correspondance officielle datée du 10 octobre 2004 à l'actuel président de la LDF lui précisant la nécessité du renouvellement de l'institution directrice. Le document précise en outre qu'en raison des réserves émises par la DLEP concernant les conditions d'organisation et de déroulement de l'AG élective du 14 juillet 2004, le DJS suspend provisoirement l'activité du bureau en attendant la désignation d'une commission "neutre" qui prendrait en charge les nouvelles élections du bureau. La levée des réserves mentionne entre autres le respect des conditions organisationnelles quant à la désignation des cinq experts fédéraux et la réintégration de l'ex-trésorier en tant que membre de l'AG, du bureau et de la commission des élections. Les neuf membres de l'ex-bureau ayant déjà saisi un huissier de justice pour la mise en application de la correspondance de la DJS ne comptent pas s'arrêter là puisqu'ils pensent déjà à déposer une réquisition auprès du président de la cour afin de mettre fin à ce qu'ils appellent bureau illégal.

Saâdène Ammara

PUBLICITE

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CABINET DE MAÎTRE MÉNAOUM AKLI
HUISSIER DE JUSTICE PRÈS LE TRIBUNAL DE BAB-EL-OUED
03, RUE DES FRÈRES DRAOUI- BAB-EL-OUED-ALGER-
TEL.: 021 96 94 96

AVIS DE REPORT DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES DE DEUX LOCAUX COMMERCIAUX ET LEURS FONDS DE COMMERCE

Sur requête de M. Ould Rouïs Zeghloul, commerçant, domicilié à la Cité Ahmed-Abed, Avenue Ben Boulaïd, Blida, en sa qualité de saisissant dans l'affaire l'opposant aux consorts Ben Slama, que sont Saâdadou Yamina fille de Salem veuve Ben Slama Ramdane, Ben Slama Ahcène, Ben Slama Melha, épouse Belaïdane, Ben Slama Malika épouse Lahouati, Ben Slama Djamilia épouse Belahcène, Ben Slama Fatma épouse Amara Akli, Ben Slama Messaâd épouse Ihdidène, Ben Slama Fatima, épouse Chaâbane Hocine, Ben Slama Nacira, Ben Slama Rachid, Ben Slama Mohand, Ben Slama Khaled, Ben Slama Abdelhakim, Ben Slama Hacine, Ben Slama Nasredine et Ben Slama Boualem en leurs qualités de saisis, l'huissier de justice soussigné informe qu'en vertu de l'ordonnance sur pied de requête de M. le président du tribunal de Sidi-M'hamed (tribunal près de la cour) datée du 13.10.2004, sous le n° 5106 qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques de deux (02) locaux commerciaux et leurs fonds de commerce dont le détail suit :

1er local : Lieux à usage commercial sis au 36, rue Ahmed-Bouzrina. La Casbah-Alger, situé au rez-de-chaussée, d'un immeuble soumis au régime de la copropriété. Ces lieux comprennent trois (03) locaux commerciaux, une (01) arrière-boutique et trois (03) vestibules avec WC. Leur superficie totale est de 89 m², les parties communes sont de 12/1000 du lot n° 02 appartenant aux consorts Ben Slama qui l'on acquis aux termes d'un acte notarié portant transfert de propriété établi en date des 30/10 et 04/11/2004 par Maître Abdelhamid Achit Henni, notaire à Blida, publié à la Conservation des hypothèques de la daïra de Bab-El-Oued en date du 04/01/1994, répertoire 94 n°10.

2e local : Lieu à usage commercial sis à l'angle situé entre le n°5, rue Mohamed-Hamada et le N°2, Rue Mohamed-Antri, au 1er étage d'un immeuble soumis au régime de la copropriété et qui sont composés d'un magasin d'une superficie de 17 m² et les parties communes sont de 48/1000 du même immeuble du lot n°1 appartenant à M. Ben Slama Khaled, qui les a acquis aux termes d'un acte de vente de l'administration des biens de l'Etat le 12/02/1991, publiée à la conservation des hypothèques de la daïra de Bab-El-Oued en date du 10/03/1991 répertoire 60 n°7.

La mise à prix est fixée à 8.860.000,00 DA concernant le premier local et de 2.380.000,00 DA pour le second local, pour un total de deux (02) locaux de 11.240.000,00 DA en sus des dépenses de l'exécution ainsi que les droits d'enregistrement fixés à 10%. A cet effet, la vente aux enchères publiques de ces deux (02) locaux commerciaux et leurs fonds de commerce dont l'audience de vente qui se tiendra au tribunal de Sidi M'hamed ayant son siège à la rue Abane-Ramdane à Alger, aura lieu le 29 janvier 2005 à 14 heures de l'après-midi à la salle d'audience n°4.

Enfin, le public désirant l'achat ainsi que tous ceux qui sont intéressés par la chose peuvent contacter l'office de l'huissier de justice dont l'adresse est sus-indiquée pour retirer ou consulter le cahier des charges.

Pour avis, l'huissier de justice, Maître Menaoum Akli